

*CONCERTATION SHERBROOKE
POUR LA LUTTE À LA PAUVRETÉ
ET L'EXCLUSION SOCIALE*

PORTRAIT

**Défavorisation matérielle et sociale à Sherbrooke
et
résumé des résultats de la consultation
(été 2011)**

**DOCUMENT DE TRAVAIL
Version révisée**

Février 2012

SOMMAIRE

SECTION A :

Répartition territoriale de la défavorisation à Sherbrooke

Avant-propos	page 3
Présentation de l'indice Pampalon-Raymond	page 4
Cartographie	page 5
Répartition de la défavorisation sociale et matérielle - Tableaux 1 à 5	page 11
Synthèse de faits saillants des sept communautés défavorisées au plan matériel et social	page 18
Faits saillants statistiques à l'échelle des arrondissements	page 29
Annexe : répartition des aires de diffusion défavorisées (A.D.D.) en Estrie (Comparatif entre Sherbrooke et les six autres MRC de l'Estrie)	page 31

SECTION B :

Résumé de la consultation sherbrookoise	page 32
---	---------

AVANT-PROPOS

Les données statistiques utilisées pour réaliser ce document sont tirées du site internet de l'Observatoire estrien en développement des communautés (OEDC). Il importe également de spécifier que ce sont des seuils ainsi qu'une méthodologie choisis par l'OEDC qui nous permettent de déterminer si une communauté ou une aire de diffusion est dite « défavorisée » ou non. Ainsi, d'autres seuils et une autre méthodologie auraient comme conséquence de faire varier à la hausse ou à la baisse le niveau de défavorisation matériel et social à Sherbrooke. Ce constat se manifeste clairement si l'on considère la méthodologie et les seuils qui ont été retenus au niveau estrien pour déterminer la répartition régionale du Fonds québécois d'initiatives sociales.

L'objectif de ce document est d'appuyer notre réflexion quant à l'identification de priorités sherbrookoises en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. À la lumière des données recueillies, notre conclusion nous amène à constater que ces différentes statistiques nous aide surtout à identifier des priorités « territoriales », c'est-à-dire qu'elles permettent de cibler les secteurs géographiques où se concentrent la défavorisation matérielle et sociale. Le tableau 1 (page 12) offre un bon aperçu à cet égard en offrant une vue d'ensemble sur les aires de diffusion défavorisées de la Ville, leur niveau de défavorisation, la population totale qui les habite ainsi que leur importance démographique relative comparativement à la population totale de la Ville. Il importe aussi de préciser que même si une aire de diffusion (A.D.) est dite « défavorisée », 100% des personnes qui l'habite ne sont pas nécessairement défavorisées pour autant. Une aire de diffusion compte en moyenne 400 à 700 personnes. Sherbrooke compte 246 A.D.

Lors de notre rencontre du 25 janvier 2012, il a été convenu de réintégrer « *le soutien et l'accompagnement* » parmi les cibles prioritaires (un document de travail transmis le 7 décembre comportait cette cible qui avait ensuite été retirée lors de notre rencontre du 12 décembre). Ce document remplace donc celui qui a été transmis par courriel le 11 janvier 2012.

Bonne lecture.

Indice Pampalon-Raymond

Cet indice comporte trois indicateurs pour la défavorisation matérielle et trois indicateurs pour la défavorisation sociale.

Trois indicateurs pour la défavorisation matérielle

1. % de population de 15 ans et plus occupant un emploi
2. % de population de 15 ans et plus sans diplôme ou certificat du secondaire
3. Revenu (brut) moyen* par personne de 15 ans et plus

*Le revenu moyen se définit comme la valeur en dollars obtenue en additionnant le revenu total déclaré par les personnes d'un groupe d'âge donné et en divisant cette somme par le nombre d'individus faisant partie de ce groupe.

Trois indicateurs pour la défavorisation sociale

1. % de population de 15 ans et plus qui sont séparées, divorcées ou veuves
2. % de familles monoparentales
3. % de personnes seules ayant 15 ans ou plus

AVIS

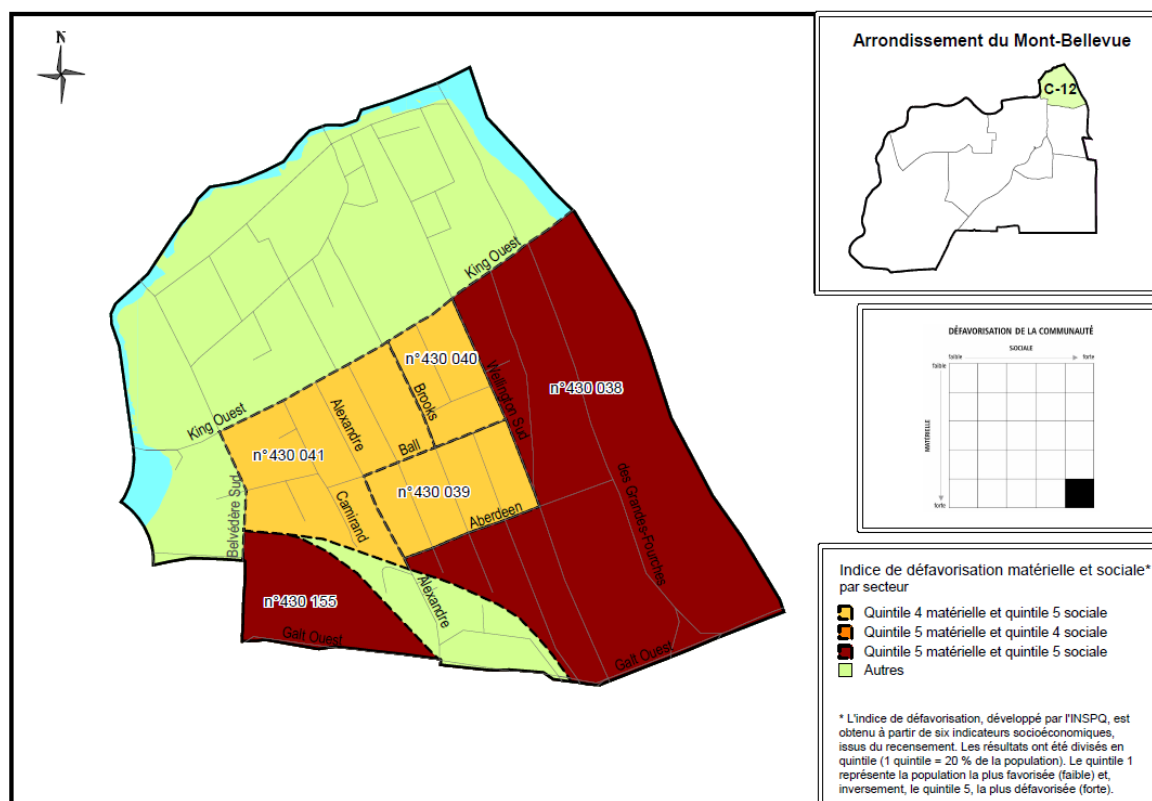
Il est recommandé de ne considérer qu'à titre indicatif les résultats de cet indice **appliqués à l'échelle des communautés**. En effet, les données des différents indicateurs pour les communautés (+/- 5 000 personnes) constituent davantage des moyennes. **Il est préférable et plus significatif de s'attarder aux résultats correspondant aux aires de diffusion** (+/- 400-700 personnes). Sherbrooke compte un total de 246 aires de diffusion ; pour l'Estrie, le total est de 531. À titre d'exemple, la page suivante (page 4) illustre une carte de la communauté du Centre-ville où l'on retrouve quatre (4) aires de diffusion défavorisées¹.

1 : Pour être « défavorisée », les données statistiques (de la défavorisation matérielle et sociale) d'une communauté ou d'une aire de diffusion doivent correspondre au quintile 4 ou 5.

CARTOGRAPHIE

Ci-dessous, un exemple de quatre aires de diffusion (ici appelées « secteurs ») défavorisées pour la communauté du Centre-ville

Secteurs défavorisés de la communauté du Centre-ville (C-12) de Sherbrooke



Une aire de diffusion correspond au plus petit territoire géographique à partir duquel *Statistiques Canada* compile les données. Sherbrooke compte un total de 246 aires de diffusion. Pour l'Estrie, le total est de 531.

Réalisation: Service de la surveillance de la santé publique et de l'évaluation, Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie, avril 2010.

Sources: Division de la Géographie, Statistique Canada, Profil du recensement 2006, fichier des limites 2006. Service de la planification et du développement urbain, Ville de Sherbrooke, fichier cartographique des communautés.

L'intégration des données de Statistique Canada ne doit pas être interprétée comme une approbation de Statistique Canada de ce produit. Reproduit avec la permission de Statistique Canada.

0 250 500 m

www.oedc.qc.ca

Agence de la santé
et des services sociaux
de l'Estrie
Québec



Observatoire estrien
du développement des communautés

Source : site internet de l'OEDC. / Des données statistiques sont aussi disponibles pour chaque aire de diffusion ainsi que des cartes (comme celle-ci-haut) des communautés sur lesquelles figurent les aires de diffusion défavorisées.

Les 33 communautés de la Ville

Page 7

- **La répartition des 33 communautés de Sherbrooke au sein de ses 6 arrondissements**

Page 8

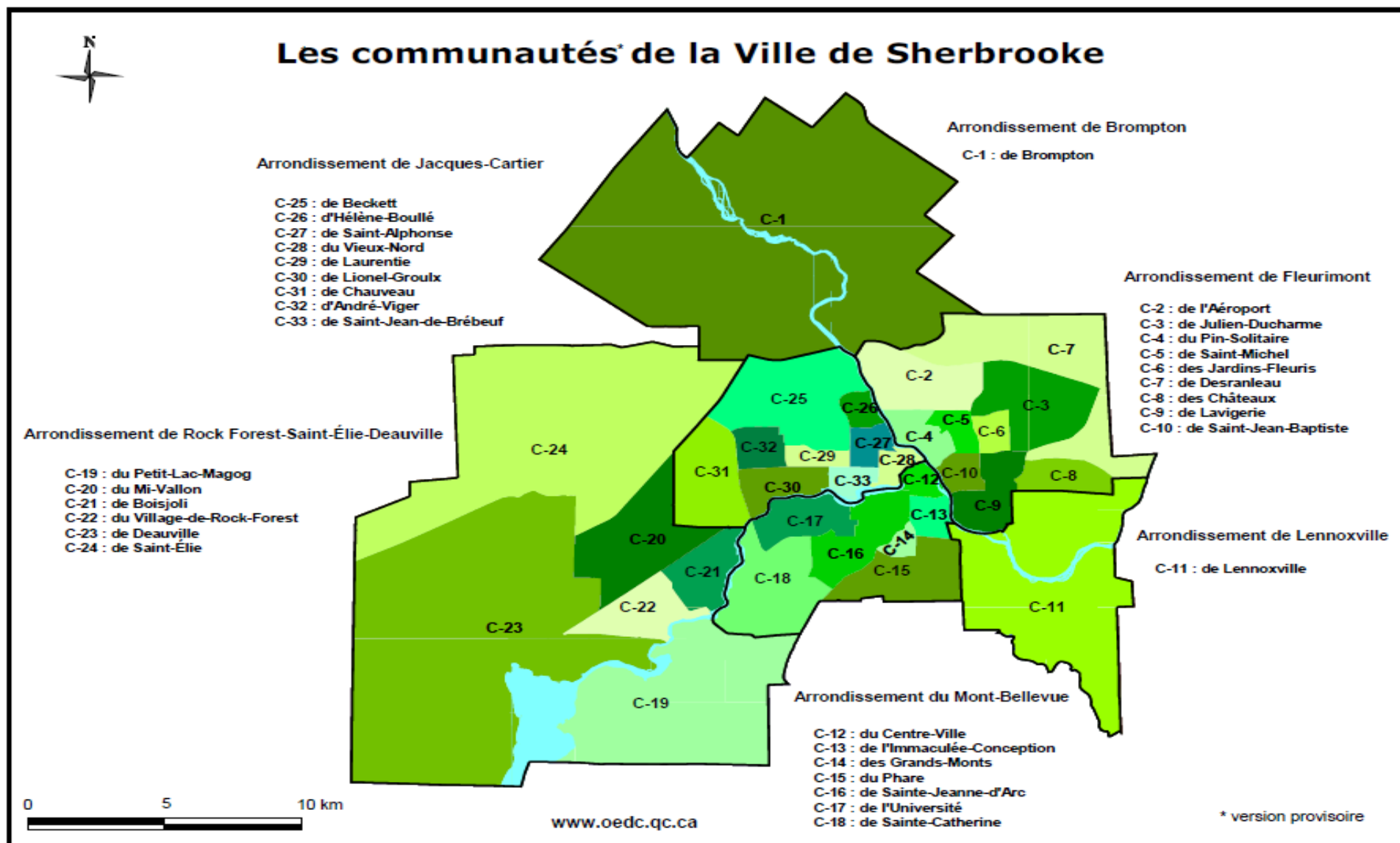
- **Le niveau de défavorisation matérielle des 33 communautés de Sherbrooke**

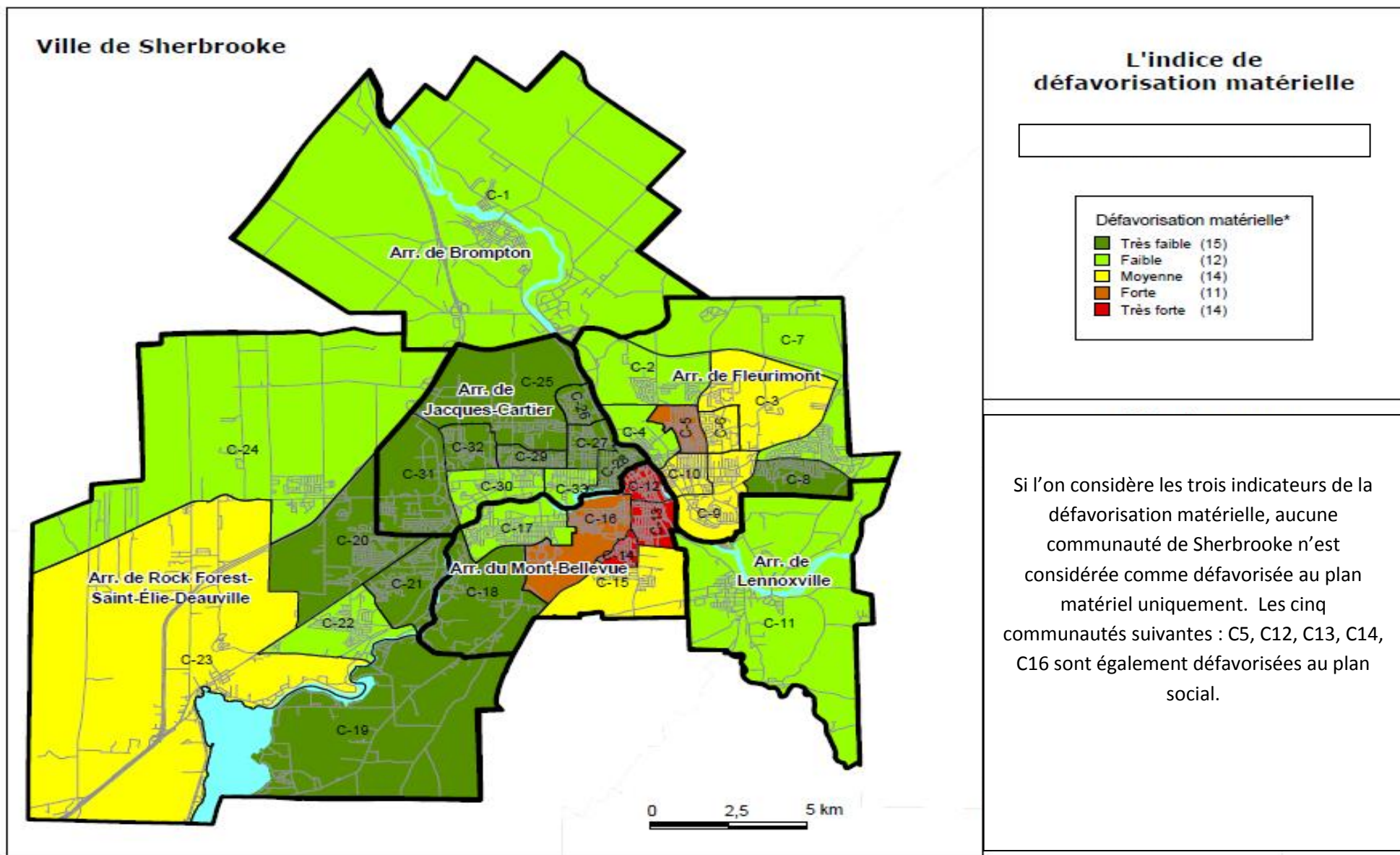
Page 9

- **Le niveau de défavorisation sociale des 33 communautés de Sherbrooke**

Page 10

- **Le niveau de défavorisation matérielle et sociale combiné des 33 communautés de Sherbrooke**



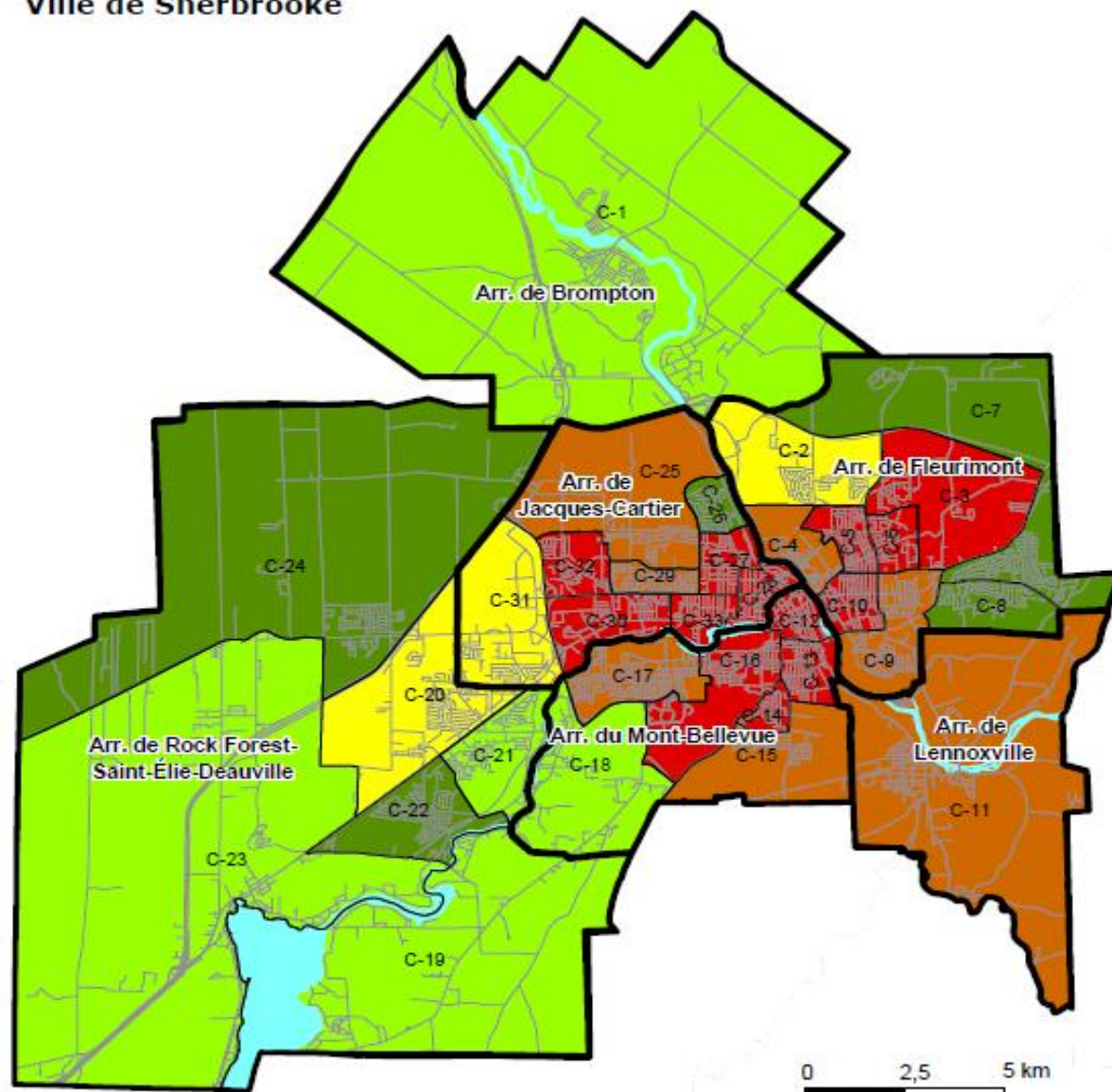


Réalisation: Service de la surveillance de la santé publique et de l'évaluation, Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie, octobre 2009.

Sources: Division de la Géographie, Statistique Canada, Profil du recensement 2006, fichier des limites 2006. Service de la planification et du développement urbain, Ville de Sherbrooke, fichier cartographique des communautés.

L'intégration des données de Statistique Canada ne doit pas être interprétée comme une approbation de Statistique Canada du tel produit. Reproduit avec la permission de Statistique Canada.

Ville de Sherbrooke



L'indice de défavorisation sociale

Défavorisation sociale*

- Très faible (13)
- Faible (12)
- Moyenne (14)
- Forte (13)
- Très forte (14)

Si on retranche les cinq communautés de Sherbrooke qui sont défavorisées à la fois au plan matériel et social (C5, C12, C13, C14 et C16 / voir page 7), on constate qu'il y a 13 communautés sur 33 qui sont défavorisées au plan social.

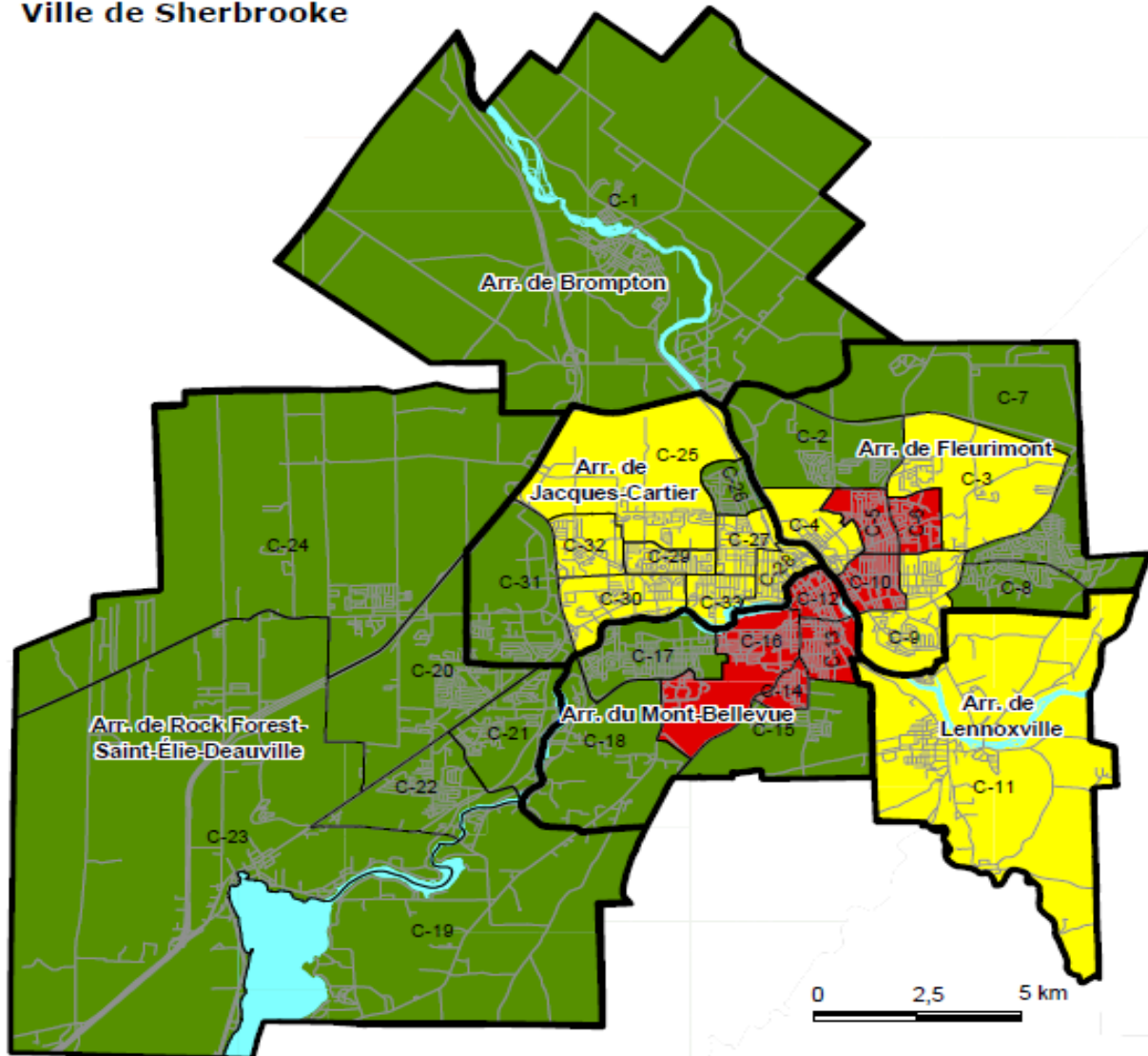
De ces 13 communautés, deux sont dans Mt-Bellevue, trois dans Fleurimont, sept dans Jacques-Cartier ainsi que Lennoxville.

Réalisation: Service de la surveillance de la santé publique et de l'évaluation, Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie, octobre 2009.

Sources: Division de la Géographie, Statistique Canada, Profil du recensement 2006, fichier des limites 2006. Service de la planification et du développement urbain, Ville de Sherbrooke, fichier cartographique des communautés.

L'intégration des données de Statistique Canada ne doit pas être interprétée comme une approbation de Statistique Canada du tel produit. Reproduit avec la permission de Statistique Canada.

Ville de Sherbrooke



Les indices de défavorisation matérielle et sociale combinés

Indice de défavorisation matérielle et sociale*

■	Favorisé matériel et social moyen	(26)
■	Favorisé matériel et défavorisé social	(12)
■	Défavorisé matériel et social moyen	(20)
■	Défavorisé sur les 2 plans	(8)

Le site internet de l'OEDC indique que les communautés C-6 (Jardins-Fleuris) et C-10 (St-Jean-Baptiste) présentent un niveau de défavorisation matériel moyen (3^e quintile). C'est la méthodologie utilisée par l'Institut national de santé publique du Québec (combinaison des données des deux indices - matérielle et sociale) qui explique pourquoi ces deux communautés apparaissent tout de même sur cette carte. Lorsqu'il y a moins de 100 unités géographiques (33 communautés à Sherbrooke) à comparer, la méthodologie doit être modifiée. Les faits saillants statistiques de ces sept communautés figurent aux pages de ce document.

Réalisation: Service de la surveillance de la santé publique et de l'évaluation, Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie, octobre 2009.

Sources: Division de la Géographie, Statistique Canada, Profil du recensement 2006, fichier des limites 2006. Service de la planification et du développement urbain, Ville de Sherbrooke, fichier cartographique des communautés.

L'intégration des données de Statistique Canada ne doit pas être interprétée comme une approbation de Statistique Canada du tel produit. Reproduit avec la permission de Statistique Canada.

RÉPARTITION DE LA DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE À SHERBROOKE

Les pages 12 à 17 présentent cinq tableaux indiquant dans quels secteurs géographiques de la Ville se concentre la défavorisation matérielle et sociale.

Le tableau 1 porte sur les aires de diffusion défavorisées. Il permet de constater que Sherbrooke compte 34 aires de diffusion défavorisées et que celles-ci se retrouvent dans 3 des 6 arrondissements de la Ville. Le nombre de personnes habitant ces aires de diffusion y est aussi précisé et ce, pour les trois catégories d'aires de diffusion défavorisées (Q4M-Q5S, Q5M-Q4S et Q5M-Q5S) . **Ce tableau remplace celui qui a été remis lors de notre rencontre du 12 décembre dernier.**

Les **tableaux 2 à 5** présentent quant à eux **la répartition géographique des communautés et des aires de diffusion défavorisées.** Les données plus générales du tableau 1 y sont précisées et ce, arrondissement par arrondissement. Notez que deux arrondissements (Bromptonville et Rock-Forest-St-Élie-Deauville) ne comptent ni communauté ni aire de diffusion défavorisées sur leur territoire.

Répartition des aires de diffusion (A.D.) les plus défavorisées dans trois arrondissements de Sherbrooke

<u>TABLEAU 1</u>		(Q4-M & Q5-S) Défavorisation matérielle forte et défavorisation sociale très forte.	(Q5-M & Q4-S) Défavorisation matérielle très forte et défavorisation sociale forte.	(Q5-M & Q5-S) Défavorisation matérielle très forte et défavorisation sociale très forte.	Qté D'A.D.D. & nombre de personnes habitant les aires de diffusion défavorisées
Fleurimont Les A.D. défavorisées sont localisées dans 6 des 9 communautés de l'arrondissement.	QTÉ A.D	7	1	4	12
	Total pop.	3 525	717	2 103	6 345
Mt-Bellevue Les A.D. défavorisées sont localisées dans 6 des 7 communautés de l'arrondissement.	QTÉ A.D	8	1	12	21
	Total pop.	4 087	537	7 194	11 818
J-Cartier Il y a un (1) A.D. défavorisé dans cet arrondissement.	QTÉ A.D	1	0	0	1
	Total pop.	470	N/A	N/A	470
Total	QTÉ A.D	16	2	16	34
	Total pop.	8 082	1 254	9 297	18 633
	Ratio vs pop.totale de Sherb.	5.4 %	0,8 %	6,2 %	12.5 %

Répartition des communautés et des aires de diffusion défavorisées à Fleurimont (arrondissement: 40 255 hab. / 27 % de la Ville)

TABLEAU 2 Les communautés défavorisées de Fleurimont					Répartition des aires de diffusion défavorisées dans Fleurimont			
NOM DES COMMUNAUTÉS DÉFAVORISÉES	DÉFAVORISATION MATÉRIELLE		DÉFAVORISATION SOCIALE		DÉFAVORISATION MAT. ET SOCIALE	(Q4M+Q5S)	(Q5M+Q4S)	(Q5M+Q5S)
	Déf.Mat.FORTE (Q4M)	Déf.Mat. TRÈS FORTE(Q5M)	Déf.Sociale.FORTE (Q4S)	Déf.Sociale. TRÈS FORTE(Q5S)	Déf.Matérielle ET Sociale. FORTE OU TRÈS FORTE (Q4 ou Q5 M) ET (Q4 ou Q5 S)			
C-2 De L'Aéroport						Une partie du secteur 241		
C-3 Julien-Ducharme				•		Une partie du secteur 241		Une partie du secteur 23
C-4 Du Pin Solitaire			•					
C-5 De St-Michel	•			•	•	Secteur 13, 14 et une partie du secteur 19	Secteur 12	Secteur 21 et une partie du secteur 23
C-6 Des Jardins Fleuris	Q3M*			•	•*	Secteur 26, 28 et une partie du secteur 19		Secteur 20 et une partie du secteur 23
C-9 De Lavigerie			•					Secteur 174
C-10 St-Jean-Baptiste	Q3M*			•	•*			Secteur 36
TOTAUX	1	0	2	4	3* * : voir explications en page 9.	7	1	4
						12 aires de diffusion défavorisées réparties sur le territoire de 7 communautés		
						Total de la population habitant ces 12 aires de diffusion défavorisées: 6 345 hab.		
Poids démographique de ces 12 aires de diffusion défavorisées VS Sherbrooke : 4,3 %								

(Les numéros de secteurs ci-dessus correspondent aux numéros d'A.D. indiqués sur le site web de l'OEDC- voir exemple à la page 4)

Répartition des communautés et des aires de diffusion défavorisées à Lennoxville (arrondissement : 5 545 hab. / 3,7 % de la Ville)

TABLEAU 3 La communauté défavorisée de Lennoxville						Répartition des aires de diffusion défavorisées dans Lennoxville		
NOM DE LA COMMUNAUTÉ DÉFAVORISÉE	DÉFAVORISATION MATÉRIELLE		DÉFAVORISATION SOCIALE		DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE			
	Déf.Mat.FORTE (Q4M)	Déf.Mat. TRÈS FORTE(Q5M)	Déf.Sociale.FORTE (Q4S)	Déf.Sociale. TRÈS FORTE(Q5S)	Déf.Matérielle ET Sociale. FORTE OU TRÈS FORTE (Q4 ou Q5 M) ET (Q4 ou Q5 S)			
C-11 De Lennoxville			•			N/A	N/A	N/A
TOTAL	0	0	1	0	0	Il n'y a pas d'aires de diffusion défavorisées sur le territoire de cette communauté (qui est aussi un arrondissement)		

Répartition des communautés et des aires de diffusion défavorisées dans Mt-Bellevue (arrondissement: 33 060 hab. /22,2 % de la Ville)

TABLEAU 4 Les communautés défavorisées de Mont-Bellevue						Répartition des aires de diffusion défavorisées dans Mont-Bellevue		
NOM DES COMMUNAUTÉS DÉFAVORISÉES	DÉFAVORISATION MATÉRIELLE		DÉFAVORISATION SOCIALE		DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE	(Q4M+Q5S)	(Q5M+Q4S)	(Q5M+Q5S)
	Déf.Mat.FORTE (Q4M)	Déf.Mat. TRÈS FORTE(Q5M)	Déf.Sociale.FORTE (Q4S)	Déf.Sociale. TRÈS FORTE(Q5S)	Déf.Mat. ET Sociale. FORTE OU TRÈS FORTE			
C-12 Du Centre-Ville		•		•	•	Secteurs 39, 40 et 41		Secteur 38 et une partie du secteur 155
C-13 Immaculée-Conception		•		•	•	Secteurs 150 et 152	Secteur 149	Secteurs 151, 153 et une partie des secteurs 148 et 155
C-14 Des Grands-Monts		•		•	•	Une partie du secteur 275		Secteurs 139, 270, 271, 272 et une partie du secteur 274
C-15 Du Phare			•	•		Une partie du secteur 275		Secteur 148
C-16 Ste-Jeanne-D'Arc	•			•	•	Secteur 138		Secteur 137 et une partie des secteurs 155 et 274
C-17 De L'Université			•			Secteur 122		
TOTAUX	1	3	2	5	4	8	1	12
						21 aires de diffusion défavorisées réparties sur le territoire de 6 communautés		
						Total de la population habitant ces 12 aires de diffusion défavorisées: 12 365 hab.		
Poids démographique de ces 12 aires de diffusion défavorisées VS Sherbrooke :			8,3 %					

Répartition des communautés et des aires de diffusion défavorisées dans Jacques-Cartier (arrondissement : 31 745 hab. /21,3 % de la Ville)

TABLEAU 5 Les communautés défavorisées de Jacques-Cartier						Répartition des aires de diffusion défavorisées dans Jacques-Cartier (les numéros de secteur ci-dessous correspondent aux numéros d'A.D. indiqués sur le site web de l'OEDC)		
NOM DES COMMUNAUTÉS DÉFAVORISÉES	DÉFAVORISATION MATÉRIELLE		DÉFAVORISATION SOCIALE		DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE	(Q4M+Q5S)	(Q5M+Q4S)	(Q5M+Q5S)
	Déf.Mat.FORTE (Q4M)	Déf.Mat. TRÈS FORTE(Q5M)	Déf.Sociale.FORTE (Q4S)	Déf.Sociale. TRÈS FORTE(Q5S)	Déf.Matérielle ET Sociale. FORTE OU TRÈS FORTE (Q4 ou Q5 M) ET (Q4 ou Q5 S)			
C-25 De Beckett			•					
C-27 St-Alphonse				•				
C-28 Du Vieux-Nord				•		Secteur 162		
C-29 De Laurentie			•					
C-30 Lionel-Groulx				•				
C-32 D'André-Viger				•				
C-33 St-Jean-de-Brébeuf				•				
TOTAUX	0	0	2	5	0	1	0	0
						1 aire de diffusion défavorisée sur le territoire de 7 communautés		
						Total de la population habitant cette aire de diffusion défavorisée: 470 hab.		
						Poids démographique de cette aire de diffusion défavorisée VS Sherbrooke : 0,3 %		

La répartition de la défavorisation matérielle et sociale à l'échelle de la Ville

- Sherbrooke comprend 34 des 61 *aires de diffusion*¹ *défavorisées* (A.D.D) que compte l'Estrie ainsi que 7 des 8 *communautés défavorisées* sur les deux plans.
- La population habitant ces 34 aires de diffusion (sur un total de 246 à Sherbrooke) les plus défavorisées représente 12,5 % (18 633 personnes) de l'ensemble de la population de la Ville (un total avoisinant les 150 000 personnes).
- Parmi les six arrondissements de Sherbrooke, on constate que Bromptonville, Lennoxville ainsi que Rock-Forest-St-Élie-Deauville ne comptent aucune aire de diffusion défavorisée. Jacques-Cartier en compte une, Fleurimont 12 et Mont-Bellevue 21.
- Parmi les 33 communautés de Sherbrooke :
 - aucune n'est défavorisée au plan matériel seulement ; (défavorisation matérielle **prise isolément** / Q4M ou Q5M)
 - Treize sont défavorisées au plan social; (défavorisation sociale **prise isolément** / Q4S ou Q5S)
 - selon la méthodologie employée, cinq à sept communautés sont défavorisées au plan matériel et social.
 - Vingt communautés sur 33 sont donc touchées par la défavorisation sociale et/ou matérielle.
- Sept communautés sur 33 sont **fortement** défavorisées (Q4S) au plan social (deux dans Fleurimont, une pour Lennoxville, deux dans Mt-Bellevue et deux dans Jacques-Cartier). Six communautés sur 33 sont **très fortement** défavorisées (Q5S) au plan social (une dans Fleurimont et cinq dans Jacques-Cartier). Donc, au total et pour la défavorisation sociale **prise isolément**, c'est 13 communautés qui sont défavorisées au plan social.

1 : plus petit territoire géographique à partir duquel *Statistiques Canada* compile les données par secteurs.

Synthèse des faits saillants des sept communautés défavorisées sur les deux plans (matériel et social)

(Communautés no.5, 6, 10, 12, 13, 14 et 16, telles qu'illustrées en rouge à la page 10)

C-5.Saint-Michel

Population

On recense 3 485 habitants au kilomètre carré. La communauté Saint-Michel est la troisième communauté la plus dense en Estrie.

Toujours en comparaison avec l'ensemble des communautés estriennes, les jeunes âgés de moins de 18 ans y sont sous-représentés et les personnes de 18 à 29 ans représentent à elles seules 22,5 % de la population de Saint-Michel. Au moment du recensement de 2006, 81,8 % des personnes âgées de 1 an ou plus habitaient le même logement depuis au moins un an.

C'est l'une des communautés estriennes qui comptent, proportionnellement, le plus de *résidents non permanents*.

Emploi

En 2006, dans la communauté de Saint-Michel, plus d'un homme sur quatre âgé de 25 à 64 ans n'occupe pas un emploi (28,3 %), proportion qui avait tout de même diminué de 34,7 % à 28,3 % depuis 2001. Par ailleurs, c'est 44,9 % des femmes qui se trouvent sans emploi, plaçant Saint-Michel au cinquième rang en Estrie.

Revenu

En 2006, en analysant les revenus après impôt, 25,8 % des personnes en ménages privés vivent sous le *seuil de faible revenu* dans la communauté de Saint-Michel. C'est ainsi la quatrième communauté estrienne la plus touchée par cette difficulté.

Le *revenu médian après impôt* des ménages de la communauté de Saint-Michel est l'un des plus faibles de la région, soit 26 238 \$ (60^e). Mentionnons que le *revenu médian après impôt* des hommes âgés de 15 ans ou plus est plus élevé que celui des femmes (20 460 \$ c 14 371 \$). Celui-ci est l'un des plus faibles de la région (64^e rang).

Par contre, le revenu médian des jeunes âgés de 15 à 24 ans de la communauté de Saint-Michel est l'un des plus élevés de la région, soit 10 537 \$, au 9^e rang. Celui de l'ensemble des jeunes Québécois équivaut à 8 883 \$.

Logement

Moins d'un logement sur trois est occupé par son propriétaire (32,2 %). La communauté de Saint-Michel est ainsi l'une des communautés estriennes qui comptent, toute proportion gardée, le moins de propriétaires résidants (58^e rang).

L'indice de défavorisation matérielle

La communauté obtient le score de défavorisation matérielle « forte » (4^e quintile). À l'échelle de la communauté de Saint-Michel, toutes les composantes matérielles de l'indice défavorisent la communauté (taux de chômage, taux de diplomation, niveau de revenu).

L'indice de défavorisation sociale

La communauté présente le score de défavorisation sociale « très forte » (5^e quintile). Comparées à l'ensemble de l'Estrie, les trois composantes sociales de l'indice désavantagent la communauté; les personnes séparées, divorcées ou veuves (8^e rang), les familles monoparentales (4^e rang) et les personnes seules (9^e rang).

C-6. Jardins-Fleuris

Population

On recense 3 670 habitants au kilomètre carré. Jardins-Fleuris suit donc de près Saint-Michel quant à la densité de population. On y trouve 20,5 % plus de femmes que d'hommes en 2006.

En 2006, le jour du recensement, moins de la moitié (42,8 %) de la population des Jardins-Fleuris de Sherbrooke âgée de 5 ans ou plus a déclaré avoir demeuré dans le même logement depuis au moins cinq ans. En Estrie, c'est la communauté dont la population a eu le moins tendance à conserver le même logement entre 2001 et 2006.

Emploi

En 2006, dans la communauté des Jardins-Fleuris, près du tiers des hommes âgés de 25 à 64 ans n'occupe pas un emploi. Par ailleurs, c'est un peu plus de quatre femmes sur dix qui se trouvent sans emploi. Chez celles-ci, le taux d'inoccupation sur le marché du travail est l'un des plus importants de la région (9^e/66).

Revenu

Dans Jardins-Fleuris, 27,6 % du revenu total de la population âgée de 15 ans et plus provient de *transferts gouvernementaux*⁴. C'est le territoire estrien où les gens dépendent le plus de cette source de revenu.

En 2006, en analysant les revenus après impôt, 25,4 % des gens vivent sous le *seuil de faible revenu* dans les Jardins-Fleuris.

Le *revenu médian après impôt* des hommes âgés de 15 ans ou plus est plus élevé que celui des femmes (19 633 \$ c 17 314 \$). Par ailleurs, le revenu des personnes âgées de 65 ans et plus est plus faible que celui des aînés de l'ensemble du territoire estrien. (17 158 \$ c. 18 085 \$).

Logement

Un peu moins du quart des logements est occupé par leur propriétaire (24,6 %) comparativement à 60,1 % dans l'ensemble de la province. Il s'agit d'une communauté où les résultats sont les plus bas en Estrie pour ce type d'indicateur (62^e rang).

Dans la communauté, près d'un ménage locataire sur deux débourse 30 % ou plus de son revenu annuel brut au logement (44,2 %). Il s'agit de l'une des proportions régionales les plus élevées (3^e/66).

Propriétaires et locataires confondus, 32,9 % des personnes seules de la communauté consacrent 50 % ou plus de leur revenu annuel brut à se loger. La communauté des Jardins-Fleuris est l'une des plus frappées par ce phénomène (2^e /66).

L'indice de défavorisation matérielle

La communauté obtient le score de défavorisation matérielle « moyenne » (3^e quintile).

L'indice de défavorisation sociale

La communauté présente le score de défavorisation sociale « très forte » (5^e quintile).

En ménage privé, près d'une personne sur deux âgée de 65 ans ou plus déclare vivre seule (48,1 %). Au Québec, cette proportion atteint 31,2 %. On est en présence d'une des communautés estriennes où la proportion de gens âgés vivant seul est la plus importante (6^e /66).

C-10. De St-Jean-Baptiste

Population

On y recense 3 396 habitants au kilomètre carré. Elle se situe au quatrième rang des communautés estriennes pour ce qui est de la densité de sa population.

La proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus de Saint-Jean-Baptiste occupe le troisième rang dans la région pour cet indicateur. Par ailleurs, c'est dans cette communauté qu'on retrouve une des plus fortes proportions de gens âgés de 75 ans ou plus en Estrie (2^e/66). Elle comptait 18,7 % moins d'hommes que de femmes en 2006 dans la communauté. Par ailleurs, il s'agit de l'une des communautés estriennes où la part relative des hommes dans la communauté est la moins importante (62^e rang).

Le jour du recensement de 2006, la moitié (52,8 %) de la population de la communauté de Saint-Jean-Baptiste âgée de 5 ans ou plus avait demeuré dans le même logement depuis au moins cinq ans. En Estrie, la population de cette communauté est parmi celles ayant le moins tendance à conserver le même logement entre 2001 et 2006 (55^e/66).

Emploi

Tant chez les hommes que chez les femmes, le taux d'inoccupation sur le marché du travail observé sur ce territoire est parmi les plus importants de la région.

Le travail à temps partiel rejoint 16,8 % des travailleurs masculins âgés de 25 à 64 ans de la communauté comparativement à près d'une travailleuse sur quatre du même âge (25,9 %). En Estrie, il s'agit d'un territoire où ce phénomène est particulièrement présent chez les hommes (3^e rang).

Revenu

Dans la communauté, 23,7 % du revenu total de la population âgée de 15 ans ou plus provient de *transferts gouvernementaux*. La communauté de Saint-Jean-Baptiste est l'un des territoires estriens où les gens dépendent le plus de cette source de revenu (11^e/66).

En considérant les revenus avant impôt, 34 % des personnes en ménages privés vivent sous le *seuil de faible revenu*. La part des gens vivant à faible revenu a augmenté de près de 6 % entre 2001 et 2006. La communauté de Saint-Jean-Baptiste est l'une des communautés estriennes où se retrouve la plus forte proportion de gens confrontés à cette situation financière précaire (5^e rang).

Dans cette communauté, le *revenu médian après impôt* de la population masculine est supérieur à celui de la population féminine (19 322 \$ c. 16 465 \$), mais il demeure parmi les plus bas de la région (61^e rang).

Logement

Un logement sur trois est occupé par son propriétaire (33 %). Il s'agit d'une communauté où la proportion est parmi les moins élevées sur le territoire estrien pour ce type d'indicateur (56^e rang).

Dans Saint-Jean-Baptiste, deux ménages locataires sur cinq déboursent 30 % ou plus de leur revenu annuel brut au logement (40,8 %). Il s'agit d'une des proportions régionales les plus élevées (10^e rang).

L'indice de défavorisation matérielle

La communauté obtient le score de défavorisation matérielle «moyenne» (3^e quintile).

L'indice de défavorisation sociale

La communauté présente le score de défavorisation sociale «très forte» (5^e quintile).

En Estrie, cette communauté est un territoire où les personnes séparées, divorcées ou veuves (4^e rang) et les personnes seules (3^e rang) sont les plus représentées.

En ménage privé, un peu plus d'une personne sur deux âgée de 65 ans ou plus déclare vivre seule (55 %). On est en présence d'une des communautés estriennes où la proportion de gens âgés vivant seuls est particulièrement importante (3^e/66).

C-12. Du Centre-Ville

Population

On recense 2 938 habitants au kilomètre carré. Il s'agit de l'une des communautés estriennes dont la densité de population est la plus élevée (9^e rang). Dans l'ensemble, la structure démographique de la communauté est assez particulière. Les moins de 18 ans ne forment que 9,7 % de la population du territoire. À l'opposé, les gens âgés entre 18 et 64 ans y sont surreprésentés avec 76,9 %. Il s'agit d'ailleurs de la communauté estrienne où cette tranche d'âge se trouve en plus forte proportion (au 1^{er} rang).

On y trouve 14 % plus d'hommes que de femmes en 2006 au centre-ville (1 755 c. 1 540). Par ailleurs, il s'agit de l'une des communautés estriennes où l'écart des effectifs entre les sexes est plus important (2^e rang). Notons qu'en 2001, on y dénombrait seulement 6,4 % plus d'hommes que de femmes.

Le jour du recensement, 69,5 % de la population de la population du centre-ville de Sherbrooke âgée de 5 ans ou plus avait demeuré dans le même logement depuis au moins un an (moins du tiers (29,1 %) y était resté cinq ans). En Estrie, c'est la communauté qui a eu le moins tendance à conserver le même logement entre 2001 et 2006 (66^e rang/66).

Une personne sur dix est immigrante au centre-ville (9,7 %). Il s'agit de l'une des communautés estriennes où l'immigration est la plus présente (6^e/66).

Emploi

Tant chez les hommes (1^{er} rang/66) que chez les femmes (2^e/66), le taux d'inoccupation sur le marché du travail observé sur ce territoire est l'un des plus importants de la région.

Le travail à temps partiel rejoint 25,7 % des travailleurs masculins âgés de 25 à 64 ans comparativement à près d'une travailleuse sur cinq du même âge (18,4 %). En Estrie, il s'agit du territoire où ce phénomène est le plus présent chez les hommes (1^e rang/66). Par contre, la situation est relativement différente chez les femmes à l'échelle régionale (57^e/66).

Revenu

Dans la communauté, 25,1 % du revenu total de la population âgée de 15 ans ou plus provient de *transferts gouvernementaux*. Le centre-ville sherbrookoise est l'un des territoires estriens où les gens dépendent le plus de cette source de revenu (8^e/66).

En considérant les revenus avant impôt, 56,5 % des personnes en ménages privés vivent sous le *seuil de faible revenu*, ce qui fait du centre-ville de Sherbrooke la communauté la plus défavorisée à cet égard, au tout premier rang.

Le *revenu médian*⁶ d'emploi de la population masculine de 15 ans ou plus est de 14 687 \$ au centre-ville comparativement à 30 197 \$ à l'échelle provinciale. En Estrie, cette communauté détient le triste record du revenu de travail le plus bas.

Le *revenu médian après impôt* de la population masculine y est inférieur à celui de la population féminine (12 533 \$ c. 13 631 \$), mais les hommes et les femmes de cette communauté doivent composer avec les revenus les plus bas de la région (66^e rang).

Très peu de logements sont occupés par leur propriétaire (5,9 %) Il s'agit là encore du record estrien pour ce type d'indicateur (66^e rang).

La *valeur marchande moyenne des logements* habités par leur propriétaire est estimée à 105 013 \$ au centre-ville. Ce montant est inférieur à celui obtenu pour l'ensemble des ménages québécois étant propriétaires de leur logement (182 399 \$). Sur le territoire estrien, cette communauté figure parmi les endroits dont les montants inscrits sont les moins importants (au 60^e rang).

Dans la communauté, près d'un ménage locataire sur deux débourse 30 % ou plus de son revenu annuel brut au logement (47,1 %). Il s'agit de la proportion régionale la plus élevée (1^{er} rang).

Le *loyer brut* moyen équivaut à 446 \$ pour les locataires du centre-ville. En Estrie, il s'agit de l'une des communautés où les loyers sont les plus bas (56^e/66).

Un peu plus d'un logement sur dix (13,6 %) aurait besoin de *réparations majeures*. Le centre-ville se situe au cinquième rang en Estrie pour ce qui est de la proportion de logements nécessitant ce type

de rénovations. On considère ici autant les logements occupés par leur propriétaire que par des locataires.

L'indice de défavorisation matérielle

La communauté obtient le score de défavorisation matérielle « très forte » (5^e quintile).

L'indice de défavorisation sociale

La communauté présente le score de défavorisation sociale « très forte » (5^e quintile).

Comparées à la province, les trois composantes sociales de l'indice désavantagent la communauté du centre-ville de Sherbrooke : les personnes seules (43 % c. 16 %), les personnes séparées, divorcées ou veuves (22,8 % c. 18,7 %) ainsi que les familles monoparentales (33,6 % c. 16,6 %). En Estrie, cette communauté est le territoire où les familles monoparentales et les personnes seules sont les plus présentes (au 1^{er} rang).

En ménage privé, près de trois personnes sur quatre âgées de 65 ans ou plus déclarent vivre seule (73,8 %). Au Québec, cette proportion atteint 31,2 %. On est en présence de la communauté estrienne qui se situe au tout premier rang pour ce qui est de la proportion de gens âgés vivant seuls.

C-13. De L'Immaculée-Conception

Population

La population de cette communauté se caractérise par une large proportion de personnes âgées de 18 à 29 ans (21,4 %) relativement à l'ensemble de l'Estrie (9^e rang).

Le jour du recensement de 2006, dans la communauté de l'Immaculée-Conception, 42,3 % de la population âgée de 5 ans ou plus avaient demeuré dans le même logement depuis au moins cinq ans, soit une des plus faibles proportions de l'Estrie (63^e/66)

La population immigrante représente 11,4 % de la population dans la communauté de l'Immaculée-Conception (3^e/66). Les immigrants récents, soit ceux arrivés au pays entre 2001 et 2006, représentent 6,1 % de la population de la communauté, l'un des pourcentages les plus élevés de l'Estrie (3^e/66)). Cette communauté compte 1,3 % de *résidents non permanents*, au sens de l'immigration (vs 0,7 % dans l'ensemble du Québec).

Emploi

Dans la communauté de l'Immaculée-Conception en 2006, 37,4 % des hommes âgés de 25 à 64 ans n'occupent pas un emploi, soit l'une des plus fortes proportions de la région (3^e rang). De plus, ce taux d'inoccupation a augmenté entre 2001 et 2006 (34,6 % à 37,4 %). Presque une femme sur deux se trouve dans la même situation. Le taux d'inoccupation des femmes y est ainsi l'un des plus élevés de l'Estrie (4^e rang).

Dans la communauté de l'Immaculée-Conception, le travail à temps partiel rejoint 15,5 % des travailleurs masculins âgés de 25 à 64 ans, soit une des proportions les plus élevées de l'Estrie (5^e rang). Plus d'une travailleuse sur quatre âgée de 25 à 64 ans (28,8 %) est concernée par ce type d'emploi.

Emploi

Dans la communauté, 26,8 % du revenu total de la population âgée de 15 ans ou plus provient de *transferts gouvernementaux*, soit une des proportions les plus élevées de la région (4^e rang).

En analysant les revenus après impôt, 28,1 % des gens vivent sous le *seuil de faible revenu* dans la communauté de l'Immaculée-Conception. C'est l'une des proportions les plus élevées de la région (3^e rang).

Le *revenu médian après impôt* des ménages de la communauté de l'Immaculée-Conception est l'un des plus faibles de la région, soit 24 958 \$ (64^e/66). Le *revenu médian après impôt* des hommes âgés de 15 ans ou plus est plus élevé que celui des femmes (17 364 \$ c 14 798 \$). Dans les deux cas, il est parmi les plus faibles de la région (62^e et 65^e rangs). Notons que le revenu médian des personnes âgées de 65 ans ou plus de la communauté est l'un des plus faibles de la région, soit 16 191 \$ (57^e rang).

Logement

Un peu plus d'un logement sur quatre est occupé par son propriétaire (26,4 %). Cette proportion est l'une des plus faibles de la région (61^e rang).

L'indice de défavorisation matérielle

La communauté obtient le score de défavorisation matérielle « très forte » (5^e quintile).

À l'échelle de la communauté de l'Immaculée-Conception, deux composantes matérielles de l'indice défavorisent particulièrement la communauté: la population occupant un emploi (59^e/66) et le revenu moyen des personnes (64^e rang).

L'indice de défavorisation sociale

La communauté présente le score de défavorisation sociale « très forte » (5^e quintile).

Comparées à l'Estrie, plusieurs composantes sociales de l'indice désavantagent la communauté de l'Immaculée-Conception : les personnes séparées, divorcées ou veuves (10^e rang) et les familles monoparentales (2^e /66). En ménage privé, près d'une personne sur deux âgée de 65 ans ou plus déclare vivre seule (9^e rang).

C-14. Des Grands-Monts

On recense 5 668 habitants au kilomètre carré. Il s'agit de la communauté estrienne dont la densité de population est la plus élevée, au tout premier rang. Elle se situe au deuxième rang en Estrie en ce qui a trait à la proportion de sa population âgée de 0 à 4 ans. L'*âge médian* est beaucoup moins élevé dans la communauté qu'au niveau provincial (30 ans c. 41 ans). La population des Grands-Monts est la plus jeune parmi les communautés estriennes.

En Estrie, la population de cette communauté figure parmi celles qui ont eu le moins tendance à conserver le même logement entre 2001 et 2006 (65^e/66).

Deux personnes sur dix y sont immigrantes, ce qui en fait la communauté estrienne avec le taux le plus élevé à ce chapitre.

Emploi

Tant chez les hommes que chez les femmes, le taux d'inoccupation sur le marché du travail observé sur ce territoire est l'un des plus importants de la région (respectivement aux 4^e et 1^{er} rangs). Près du tiers des travailleuses de 25 à 64 ans occupent un emploi à temps partiel.

Revenu

Dans la communauté, 27 % du revenu total de la population âgée de 15 ans ou plus provient de *transferts gouvernementaux* (3^e/66)

En considérant les revenus avant impôt, 45,7 % des personnes en ménages privés vivent sous le *seuil de faible revenu*. Le Grands-Monts représente la deuxième communauté estrienne où se trouve la plus forte proportion de gens confrontés à cette situation financière précaire.

Si l'on considère le *revenu médian après impôt*, les hommes et les femmes de cette communauté doivent composer avec les revenus parmi les plus bas de la région (respectivement 64^e et 63^e/66).

Si le revenu médian des jeunes âgés de 15 à 24 ans des Grands-Monts est beaucoup plus important que celui de l'ensemble des jeunes Québécois (13 105 \$ c. 8 883 \$), le revenu médian d'emploi de la population masculine de 15 ans ou plus y est de 19 657 \$. En Estrie, cette communauté compte parmi celles où le revenu de travail est le plus bas (61^e/66 pour les hommes et 63^e pour les femmes).

Logement

Très peu de logements sont occupés par leur propriétaire (11,9 %). En Estrie, il s'agit de l'une des plus faibles proportions notées pour ce type d'indicateur (65^e/66). Plus de deux ménages locataires sur cinq déboursent 30 % ou plus de leur revenu annuel brut au logement (43,8 %). Il s'agit de l'une des proportions régionales les plus élevées (5^e/66).

L'indice de défavorisation matérielle

La communauté obtient le score de défavorisation matérielle « très forte » (5^e quintile). À l'échelle de la communauté, les trois composantes matérielles de l'indice défavorisent la communauté : la population occupant un emploi (51,4 %) la population sans diplôme ou certificat au secondaire (40,4 %) ainsi que le revenu moyen des personnes (19 330 \$)

L'indice de défavorisation sociale

La communauté présente le score de défavorisation sociale « très forte » (5^e quintile). Deux des trois composantes sociales de l'indice désavantagent la communauté des Grands-Monts : les personnes seules (23,8 %) ainsi que les familles monoparentales (28 %). En Estrie, cette communauté se retrouve au troisième rang à cet égard. En ménage privé, près d'une personne sur deux âgée de 65 ans et plus déclare vivre seule (47,2 %).

C-16. De Sainte-Jeanne-D'Arc

Population

La communauté locale de Sainte-Jeanne-d'Arc était composée de 6 705 personnes en 2006. C'est une des communautés de l'Estrie les plus peuplées (8^e/66).

Les personnes âgées de 18 à 29 ans représentent à elles seules 24,5 % de la population de la communauté, ce qui en fait l'une des communautés estriennes dans lesquelles cette proportion est la plus importante (6^e rang). En revanche, les personnes âgées de 40 à 54 ans sont sous-représentées (58^e rang).

Le jour du recensement de 2006, dans la communauté de Sainte-Jeanne-d'Arc, 46,5 % de la population, âgée de 5 ans ou plus, avaient demeuré dans le même logement depuis au moins cinq ans, soit une des plus faibles proportions de l'Estrie (59^e rang).

La population immigrante représente 10,1 % de la population dans la communauté de Sainte-Jeanne-d'Arc (5^e rang). Les immigrants récents, soit ceux arrivés au pays entre 2001 et 2006, représentent 4,9 % de la population de la communauté. Cette proportion est une des plus élevée de l'Estrie (5^e rang).

Dans la communauté de Sainte-Jeanne-d'Arc, le travail à temps partiel rejoint 13,4 % des travailleurs masculins âgés de 25 à 64 ans (10^e/66). Un peu plus d'une travailleuse sur quatre âgée de 25 à 64 ans (26,5 %) est concernée par ce type d'emploi.

Revenu

Dans la communauté, 24,5 % du revenu total de la population âgée de 15 ans ou plus provient de *transferts gouvernementaux*, soit une des proportions les plus élevées de la région (9^e/66).

En considérant tant les revenus avant impôt qu'après impôt des personnes en ménages privés vivent sous le *seuil de faible revenu* (respectivement 33,2 % et 23,2%, la communauté de Sainte-Jeanne-d'Arc est l'une des communautés estriennes les plus touchées par cette problématique (7^e rang).

Le *revenu médian après impôt* des ménages de la communauté de Sainte-Jeanne-d'Arc est l'un des plus faibles de la région, soit 25 464 \$. Le *revenu médian après impôt* des hommes et des femmes âgés de 15 ans ou plus est l'un des plus faibles de la région (61^e rang).

Logement

À peine un logement sur quatre est occupé par son propriétaire (24,1 %). Cette proportion est l'une des plus faibles de la région (63^e/66). La *valeur moyenne des logements* habités par leur propriétaire est estimée à 115 973 \$ dans la communauté de Sainte-Jeanne-d'Arc (57^e rang).

Dans la communauté, un peu plus de quatre ménages locataires sur dix déboursent 30 % ou plus de leur revenu annuel brut au logement (42,2 %). Comparativement aux autres communautés estriennes, cette proportion situe Sainte-Jeanne-d'Arc au 6^e rang.

Propriétaires et locataires confondus, 24,8 % des personnes seules de la communauté consacrent 50 % ou plus de leur revenu annuel brut à se loger (10^e/66).

L'indice de défavorisation matérielle

La communauté obtient le score de défavorisation matérielle « forte » (4^e quintile).

Deux composantes matérielles de l'indice défavorisent particulièrement la communauté de Sainte-Jeanne-d'Arc: la population occupant un emploi et le revenu moyen des personnes (62^e rang/ 66).

L'indice de défavorisation sociale

La communauté présente le score de défavorisation sociale « très forte » (5^e quintile).

Toutes les composantes sociales de l'indice désavantagent la communauté de Sainte-Jeanne-d'Arc : les personnes séparées, divorcées ou veuves (21,8 %), les personnes seules (29,7 %) ainsi que les familles monoparentales (24,1 %). En ménage privé, près d'une personne sur deux, âgée de 65 ans ou plus, déclare vivre seule (47,5 %).

Glossaire pour certains termes des faits saillants des communautés

(Ceux en *italique* entre les pages 17 et 26)

âge médian : Âge à partir duquel on regroupe la moitié de la population.

loyer brut : Correspond en fait au montant total moyen de tous les frais de logement payés chaque mois par les ménages locataires. Comprend le prix du loyer ainsi que les frais d'électricité, de chauffage et des services municipaux.

Des études portant sur la consommation des ménages considèrent qu'une part de 30 % ou plus du revenu accordée au logement représente une charge financière relativement importante pour ce poste budgétaire. Selon l'Enquête sur les dépenses des ménages de Statistique Canada, les ménages québécois ont alloué en moyenne 17,2 % de leur budget pour se loger en 2002. Les gens de milieux défavorisés sont souvent contraints de dépenser une très grande proportion de leur revenu pour se nourrir, se loger et se vêtir (besoins de base).

réparations majeures : On considère qu'il s'agit de réparations majeures lorsque la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, que la charpente des murs, des planchers ou des plafonds doit être réparée, etc.

résidents non permanents : Personnes d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis de travail, d'un permis de séjour pour étudiants ou d'un permis ministériel.

revenu après impôt : Revenu total de toutes les sources (ex. : salaires et traitements, Régime des rentes du Québec, dividendes et revenus de placements, prestations d'assurance-emploi, prestations fiscales pour enfants) moins les impôts fédéraux, provinciaux et territoriaux sur le revenu payés pour l'année civile considérée.

revenu médian : Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition par tranche de revenu d'un groupe : la première partie regroupe les ménages ayant un revenu inférieur à la médiane et la seconde, ceux ayant un revenu supérieur à cette médiane.

seuil de faible revenu avant impôt : Seuil fixé en ajoutant 20 points de pourcentage au revenu avant impôt consacré par la famille moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement et en tenant compte de la taille de la famille et de la taille du secteur de résidence.

seuil de faible revenu après impôt : Seuil fixé en ajoutant 20 points de pourcentage au revenu après impôt consacré par la famille moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement et en tenant compte de la taille de la famille et de la taille du secteur de résidence.

transferts gouvernementaux : Revenu total provenant de tous les transferts gouvernementaux versés par l'administration fédérale, les provinces, les territoires ou les municipalités : pension de sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti, allocation et allocation au survivant; prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada; prestations d'assurance-emploi; prestations pour enfants; autre revenu provenant de sources publiques.

valeur moyenne des logements : Montant en dollars que s'attendrait à recevoir un propriétaire s'il vendait son logement

Faits saillants à l'échelle des arrondissements

Mont-Bellevue :

- La population habitant les 21 aires de diffusion défavorisées de l'arrondissement représente 37.4 % de la population de l'arrondissement
- La plus grande densité démographique avec 1 202 hab. / km²
- Les 18-29 ans y sont surreprésentés et les 55-64 ans y sont sous-représentés
- La stabilité résidentielle la plus faible, la proportion la plus basse de propriétaires résidents et la plus forte proportion de logements ayant besoin de réparations majeures
- La part de la population immigrante la plus élevée, incluant les immigrants récents
- La plus importante proportion de 25-64 ans à ne pas avoir complété un 5^e secondaire
- Le taux d'inoccupation des 25-64 ans le plus élevé
- La plus importante proportion de personnes travaillant à temps partiel
- La plus importante proportion de personnes tirant leurs revenus de transferts gouvernementaux
- La plus importante proportion de personnes vivant sous le seuil de faible revenu (avant et après impôt)
- La plus importante proportion de personnes utilisant le transport en commun

Fleurimont :

- La population habitant les 12 aires de diffusion défavorisées de l'arrondissement représente 15.8 % de la population de l'arrondissement
- L'arrondissement le plus peuplé de la ville (40 255 hab.)
- La plus importante proportion de personnes travaillant à Sherbrooke
- La plus importante proportion de personnes de 15 ans et plus vivant seules ou avec des personnes non-apparentées dont les revenus proviennent de transferts gouvernementaux
- L'arrondissement où la valeur moyenne des logements est la plus faible
- La plus importante proportion de personnes (locataires et propriétaires réunis) ayant des revenus (après impôts) de 20 000 \$ et moins consacrant 50 % et plus pour se loger

Jacques-Cartier :

- La plus faible proportion de 0-17 ans et de 30-39 ans, la plus élevée pour les 65-74 ans et l'âge médian le plus élevé (44 ans contre 39 ans pour Sherbrooke)
- 15 % moins d'hommes que de femmes (moyenne québécoise = -2 %)
- La plus importante proportion de personnes scolarisées
- Le revenu médian le plus élevé pour les personnes âgées de 65 ans et plus
- La valeur moyenne des logements la plus élevée et les loyers bruts les plus élevés

Lennoxville :

- Le moins peuplé de la Ville (5 545 hab.)
- La population active (18-64 ans) y proportionnellement la moins nombreuse (59.2 % contre 65.8 % pour Sherbrooke)
- 55 % ne parle pas français à la maison et près d'une personne sur quatre ne connaît pas le français
- La plus importante proportion de résidents non-permanents (4.4 %)
- Le revenu médian des jeunes de 15-24 ans y est le plus faible
- La plus importante proportion de ménages locataires déboursant plus de 30 % de leurs revenus annuels pour se loger (43.9 %). 24.8 % déboursent plus de 50 %
- Propriétaires et locataires confondus, on y constate la plus importante proportion de personnes seules consacrant plus de 50 % de leurs revenus annuels pour se loger
- Propriétaires et locataires réunis et dont le revenu annuel après impôt est inférieur à 20 000 \$, c'est 54.4 % d'entre eux qui allouent plus de 50 % pour se loger

Rock-Forest/St-Élie/Deauville & Bromptonville

Les indicateurs socio-économiques de l'arrondissement de Rock-Forest/St-Élie/Deauville ne présentent pas de résultats en lien avec la défavorisation matérielle ou sociale. Pour l'arrondissement de Bromptonville, on peut toutefois constater que le revenu médian des 65 ans et plus y est le plus faible de la Ville (16 164 \$ contre 18 085 \$ pour Sherbrooke)

ANNEXE
RÉPARTITION DES AIRES DE DIFFUSION DÉFAVORISÉES (A.D.D.) EN ESTRIE
Comparatif entre Sherbrooke et les six autres MRC de l’Estrie

TABLEAU 6		(Q4-M & Q5-S) Fortement défavorisé au plan matériel et très fortement défavorisé au plan social	(Q5-M & Q4-S) Très fortement défavorisé au plan matériel et fortement défavorisé au plan social	(Q5-M & Q5-S) Très fortement défavorisé au plan matériel et social	Total des aires de diffusion défavorisées par territoire
<u>Sherbrooke</u>	QTÉ A.D.D	16	2	16	34
	% A.D.D (vs total Estrie)	66.7 %	15.4 %	66.7 %	55.7 %
	Pop. habitant ces A.D.D. et % vs total pop. A.D.D. en Estrie	8 082 hab. 66.8 %	1 254 hab. 19.8 %	9 297 hab. 71.2 %	18 633 hab. 59.2 %
<u>Les 6 autres MRC* :</u> HSF, VSF, Granit, Des Sources Memphré- magog, Coaticook	QTÉ A.D.D et %	8 33.3 %	11 84.6 %	8 33.3 %	27 44.3 %
	Population habitant ces A.D.D. et % vs total pop. A.D.D en Estrie	4 014 hab. 33.2%	5 066 hab. 80.2 %	3 758 hab. 28.8 %	12 838 hab. 40.8 %
<u>Estrie</u>	Quantité totale d’A.D. défavorisées en Estrie et total de population de ces A.D.D.	24 12 096 hab.	13 6 320 hab.	24 13 055 hab.	61 31 471 hab.

SECTION B

Résumé de la consultation Sherbrookoise (été 2011)

Sept cibles prioritaires identifiées

- L'alimentation page 33
- Le logement page 34
- Le transport page 35
- L'insertion socioprofessionnelle page 36
- La vie de quartier page 37
- L'appartenance, l'affiliation et l'inclusion page 38
- Le soutien et l'accompagnement page 38

Résumé des réponses portant sur l'alimentation

Situations problématiques

L'accès à une alimentation saine et de qualité est abordé par chacun des quatre répondants. L'«accès» réfère à deux dimensions : **l'accès à du dépannage dans tous les secteurs défavorisés de la Ville et l'accès à du dépannage sept jours/semaine**. La situation touche tous les groupes d'âge.

Pistes d'action

Afin de répondre aux problématiques soulevées, un répondant suggère d'**offrir des services**:

- de proximité d'aide alimentaire dans **différents secteurs de la ville**
- de repas pour toutes les **écoles primaires ayant des indicateurs de défavorisation élevés**
- de dépannage durant la **fin de semaine (7/7)**

Un autre répondant suggère que l'accès aux banques alimentaires devrait être facilité (références par les paroisses et les CLSC).

Enfin, un répondant a fait ressortir trois autres éléments, soit le besoin de bonifier la formation de divers intervenants (ex : éducatrices en CPE) en matière de saine alimentation pour les jeunes et d'autre part, la question de « l'offre » alimentaire qui est à améliorer (les installations sportives sont ciblées à cet égard). En troisième lieu, les parents des jeunes Sherbrookoïses pourraient être davantage sensibilisés sur les problématiques alimentaires que sont susceptibles de vivre leurs enfants.

Résumé des réponses portant sur le logement

Situations problématiques

Quatre répondants sur six ont souligné l'insuffisance de logements abordables pour les ménages à faible revenu. Aussi, trois répondants sur six abordent la question de la **sécurité de certains logements, de leur insalubrité et de leur détérioration**. Considérant que les ressources financières issues du PAGSIS seront insuffisantes pour augmenter le nombre de logements sociaux, c'est donc possiblement au plan de la « qualité » des logements qu'il serait possible d'intervenir.

Enfin, un répondant souligne également les besoins particuliers des personnes fortement désaffiliées au niveau social et des difficultés qu'elles peuvent éprouver quant à l'accès et au maintien en logement.

Pistes d'action

Un répondant propose une **large diffusion du code du logement et de veiller à ce qu'il soit appliqué**. En regard de l'insuffisance de logements sociaux, les pistes d'actions pour y remédier seront à déterminer en fonction de la marge de manœuvre que nous pourrons avoir au niveau local.

Et en regard des difficultés des personnes les plus fortement défavorisées à avoir accès et à se maintenir en logement, on indique que des initiatives existantes pourraient être appuyées. Notamment, la **Coop de solidarité « L'Autre-Toit »**, le **service de fiducie volontaire « Tout compte fait »**, de **l'aide pour des déménagements ou des dépôts transit**.

Résumé des réponses portant sur le transport

Situations problématiques

Ce que les répondants nous indiquent, c'est que faute de moyens financiers, une partie significative de la population ne peut utiliser le service d'autobus municipal. **Ce frein à la mobilité des personnes représente du même coup un frein à l'accessibilité à certaines ressources**, notamment aux services de dépannage alimentaire. Cette mobilité réduite est aussi un **facteur qui contribue à l'isolement**, notamment chez les personnes âgées qui par surcroît, peuvent aussi avoir des limitations physiques pour se déplacer.

Pistes d'action

Ces problématiques portent les répondants à suggérer :

- de réduire le coût de la passe mensuelle d'autobus;
- d'augmenter le covoiturage, le transport bénévole et les fonds pour le supporter;
- de créer un réseau de solidarité et d'échange de services afin de soutenir les personnes en perte de mobilité et isolées;
- de développer des services de proximité (aide alimentaire) dans différents secteurs de la ville.

Résumé des réponses portant sur l'insertion socioprofessionnelle

Situations problématiques

La question de l'**employabilité** est en toile de fond de ce que nous indiquent les répondants relativement à l'insertion socioprofessionnelle. D'abord sous l'angle de l'**adaptation des mesures d'employabilité**, notamment pour les personnes en situation de grande pauvreté et d'exclusion qui ne présentent pas les conditions de stabilité requises par les mesures actuelles. Enfin, c'est l'employabilité « en amont » qui est abordée, soit celle des jeunes (**taux élevés de décrochage scolaire**).

Pistes d'action

Un répondant indique qu'un projet-pilote est déjà élaboré (« **Travail d'un jour** ») pour répondre aux besoins d'employabilité des personnes très marginalisées.

Les mesures et programmes d'employabilité pourraient être plus souples et mieux adaptés aux différents besoins des personnes défavorisées, notamment pour celles absentes du marché du travail depuis de nombreuses années.

Un autre répondant suggère qu'une **nouvelle instance de concertation sur l'emploi** serait à envisager.

La CSRS dispose d'un plan d'action pour augmenter la persévérance et la réussite scolaire. Un autre répondant propose que soit identifiées et mises de l'avant les innovations à ce sujet.

Résumé des réponses portant sur la vie de quartier

Situations problématiques

Les résidents des quartiers fortement défavorisés sur les plans matériel et social vivent davantage différentes situations difficiles, par exemple : isolement, problèmes psychosociaux, situation de crise, insécurité alimentaire, précarité financière, etc.

Des initiatives de concertation multisectorielle (tables de quartier) regroupant des citoyens, des organismes, des institutions et d'autres partenaires se déroulent dans trois secteurs de la Ville (depuis plusieurs années dans certains cas).

Une problématique d'absence de financement pour les tables de quartier est soulignée par les répondants.

Pistes d'action

Les répondants proposent que soient financièrement appuyées les tables de quartier sur trois aspects :

1. l'embauche de ressources humaines permanentes;
2. la mise en œuvre de leurs plans d'actions;
3. le soutien à la mobilisation et la participation des acteurs de ces quartiers, principalement les résidents.

Résumé des réponses portant sur l'appartenance, l'affiliation et l'inclusion

Situations problématiques

Compte tenu que presque l'ensemble des répondants ont souligné des problématiques liées à l'exclusion, l'isolement et l'intégration sociale, **les différents groupes de population sont concernés** : jeunes, aînés, femmes, familles, personnes immigrantes, handicapées et celles qui sont fortement marginalisées.

Un répondant indique également que l'isolement est la pire conséquence de la pauvreté. D'autre part, on souligne aussi des **fossés entre différents groupes de la population** : fossé entre les générations, fossé entre les nouveaux arrivants et la société d'accueil, fossé entre les classes sociales, se traduisant par exemple par une ghettoïsation des résidents de certains complexes de HLM.

Pistes d'action

Les pistes d'actions identifiées par les répondants **peuvent se répartir en quatre catégories** :

- **Contre les préjugés** envers les personnes et familles défavorisées
- Affecter des personnes ressources mandatées pour **rejoindre et supporter la réinsertion sociale des personnes handicapées**
- **Supporter les milieux de vie et les activités qui favorisent les échanges, l'inclusion, l'affiliation et le sentiment d'appartenance.** Un répondant propose par exemple l'implantation d'une « maison de quartier » comme réponse à cette problématique. On parle aussi de développer un réseau de solidarité et d'échange de services (Accorderie). Un autre répondant indique qu'une attention particulière pourrait être apportée aux milieux qui accueillent les personnes les plus marginalisées.
- **Supporter la participation citoyenne des personnes défavorisées**, notamment en favorisant leur implication dans des instances (ex : tables, comités, ville, écoles, concertations).

Résumé des réponses portant sur l'accompagnement et le soutien

Situations problématiques

Deux répondants soulignent la nécessité de favoriser que l'aide et le dépannage (première ligne) offerts par les différents organismes **puissent aussi permettre, dans un deuxième temps, d'offrir un accompagnement plus soutenu aux personnes et aux familles les plus démunies**. Il est aussi mentionné que certaines d'entre elles peuvent fréquenter plusieurs organismes et institutions sans que ceux-ci ne se consultent ni ne collaborent en vue d'une intervention concertée.

Pistes d'action

- **Favoriser et supporter les initiatives offrant un accompagnement soutenu et de plus longue durée** (moyen et long terme).
- Favoriser le partenariat et la collaboration entre les différents organismes et institutions de façon à briser les « silos » lorsqu'une même personne ou famille fréquente leur organisation ou sollicite leurs services. Cela pourrait notamment se traduire par le réseautage et par exemple, le développement d'outils communs.

Trois faits saillants de la consultation

Transversalité des problématiques

Parmi les éléments les plus significatifs qui se dégagent de la consultation, on constate des interrelations, tant entre les différentes problématiques qu'entre les pistes d'actions. Par exemple, répondre à des besoins de base (ex : au niveau de l'alimentation) peut se faire de façon à favoriser l'inclusion sociale (milieux de vie). La question du transport représente un autre exemple où des contraintes à cet égard peuvent freiner l'inclusion (pouvoir se déplacer jusqu'à un organisme). Cela nous indique que dans les projets et initiatives à privilégier, il serait pertinent de favoriser que leurs impacts et retombées soient transversaux et multidimensionnels.

Variabilité des besoins (de la précarité à la marginalité)

D'autre part, on peut également constater qu'il importe de bien adapter et moduler l'aide, les services et les mesures à offrir en fonction de la variabilité des besoins. C'est principalement en regard des personnes les plus défavorisées et marginalisées que cet aspect fut soulevé, notamment pour les mesures d'employabilité, l'accès et le maintien en logement ainsi que sur un soutien et un accompagnement mieux adaptés.

L'inclusion sociale : une préoccupation pour la majorité des répondants

Des six cibles principales qui se dégagent de la consultation, c'est celle de « l'inclusion, l'affiliation et l'appartenance » qui est apparue le plus souvent au niveau des préoccupations des répondants. Les pistes d'actions identifiées interpellent d'une part l'ensemble de la population (lutte aux préjugés) et d'autre part, les organismes qui peuvent contribuer à offrir des « milieux de vie » et des activités qui favorisent l'inclusion sociale.

Pour de plus amples renseignements :

Corporation de développement communautaire de Sherbrooke

Chargé de projet : Patrick Langlois

1255 rue Daniel
Sherbrooke, QC
J1H 5X3

Tél : 819-821-5807

Fax : 819-822-6016

patrick.langlois@cdcsherbrooke.org

www.cdcsherbrooke.org